

quant aux pensionnats il les proscriit sans modification & sans réserve. “ On peut connoître par ce que je viens de dire des Collèges, que j’approuve encore moins l’établissement des pensionnats ordinaires, & quoique ceux qui le vantent, afsûrent qu’on ne fauroit mettre les jeunes gens dans un lieu plus sûr, parce qu’ils y sont toujours sous les yeux vigilans & attentifs d’un argus sévère, une expérience fréquente nous démontre néanmoins, que ceux qui en forment, sont encore plus instruits dans le vice que ceux qui n’y sont pas entrés „.

“ Il est inconcevable à quel point la corruption du cœur est parvenue dans la plupart de ces retraites où l’on élève les jeunes gens. Je n’avance rien ici que je n’aie appris par trop d’exemples. Plus ceux qui veillent sur la conduite de cette jeunesse, portent de soin à empêcher que le mal ne s’y montre, plus le vice qui y est une fois entré, renfermé & caché dans cette enceinte, fermenté, se communique & fait des progrès „.

“ Pour qu’un pensionnat fût à l’abri des vices, il faudroit, pour ainsi dire, n’y recevoir pour pensionnaires que des enfans au berceau. Or, comme cela devient impraticable, je ne vois pas qu’un pere puisse trouver quelqu’avantage à y mettre ses enfans; il a tout lieu d’appréhender au contraire qu’ils n’y perdent leur innocence, en y contractant des habitudes corruptrices de la pureté du premier âge & des intentions de la nature. Je me tais ici sur quantité de raisons,